

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS**  
**Portant pour un emploi d'agent des services techniques de formation et de recherche**  
**à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes**  
**(fonction publique d'Etat/femmes et hommes)**

En application de l'arrêté du 27 juin 2005 paru au journal officiel du 30 juin 2005, fixant au titre de la session 2005 le nombre des emplois offerts aux recrutements sans concours organisés par le ministère de l'agriculture et de la pêche en application de l'article 17 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, est ouvert un recrutement sans concours visant à pourvoir un emploi d'agent des services techniques de formation et de recherche à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes.

Ce recrutement permettra au(x) candidat(s) retenu(s) d'accéder au corps des agents des services techniques de formation et de recherche ; ces derniers concourent à l'exécution des tâches de service intérieur des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

L'agent recruté sera particulièrement chargé de préparer, entretenir et gérer le matériel et les supports d'élevage et d'assurer la surveillance et les soins des animaux hospitalisés.

Ce recrutement est ouvert à **tous publics** remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

- Posséder la nationalité française ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées par l'exercice de la fonction.

**Il n'y a pas de conditions de diplôme.**

La limite d'âge – qui s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de recrutement - est de 55 ans.

Le **dossier de candidature** comporte :

- Une lettre de candidature
  - Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- Le candidat joint tout justificatif qu'il estime utile.

**Le dossier de candidature est à envoyer à :**

**ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE NANTES**  
**Service des Ressources Humaines**  
**BP 40706**  
**Atlanpole La Chantrerie**  
**44307 Nantes cedex 3**

**Avant le 24 septembre 2005 (le cachet de la poste faisant foi).**

Les demandes de renseignement devront être faites à la même adresse.

Des fiches de poste seront fournies sur demande à cette même adresse.

Une commission effectuera une première **sélection** à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'une **audition** publique.

**Seuls seront convoqués à cette audition les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission.**

La liste des candidats retenus pour participer à l'audition sera affichée à :

L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE NANTES – Hall de l'amphithéâtre d'honneur à partir du 5 octobre 2005.  
Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.  
L'audition est publique.

Les agents retenus pour cette audition recevront une convocation individuelle.

Les agents recrutés seront nommés stagiaires puis titularisés au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommés, ils devront fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.